



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 6 octobre 2026

Nomination d'une commission ad hoc sous l'égide de l'enfance, la jeunesse, la famille et la cohésion sociale

Le Conseil communal propose la constitution d'une commission ad hoc sous l'égide de l'enfance, la jeunesse, la famille et la cohésion sociale.

La mise en place d'une telle commission permettrait de disposer d'un cadre de travail spécifique afin d'examiner les différents enjeux liés à l'enfance, à la jeunesse, à la famille et à la cohésion sociale, et d'identifier les principales orientations à envisager dans ces domaines, notamment en matière d'accueil extrafamilial et de la petite enfance.

Le Conseil communal propose que le règlement communal relatif à la mise à disposition de places d'accueil soit repris dans le cadre des travaux de cette commission ad hoc. Celui-ci avait déjà fait l'objet de travaux lors de la précédente législature, sans toutefois avoir pu être finalisé.

Le Conseil communal invite ainsi le Conseil général à constituer cette commission ad hoc sous l'égide de l'enfance, la jeunesse, la famille et la cohésion sociale et à en nommer 3 membres.

2 membres du Conseil communal seront également membres de cette commission ad hoc.

Message validé par le Conseil communal par voie circulaire.

Le Conseil communal